L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 30 MAI 1890.

PETITES ANNONCES.

PENSION privée, 216 rue Bourbon, entre St-Philippe et Dumaine. Prix modérés. 25 mai—1 sem

DES personnes ayant des meubles supérieurs en bois de chêne sculpté et désirant s'en défaire peuvent s'adresser au P. O. box No 603 de cette ville. 22 mai—2 sem

Académie française, espagnole et allemande (au collège de Dolbear) No 203 rue Canal.

Enseignement de la langue anglaise aux étrangers par une nouvelle méthode. Conversation. Pas de classe. Leçons particulières. Dames et messieurs. 9 heures du matin à 9 heures du soir. 9 avril—

ON DEMANDE.

UNE jeune fille pour prendre soin d'un enfant de trois ans. Elle doit parler le français et pouvoir en enseigner les premiers principes. Elle passerait six mois par an à Baton Rouge et six mois en voyage dans le Nord. S'adresser au Consulat de France entre midi et deux heures. 28 mai—2f

A VENDRE.

UNE machine à vapeur portative avec bouilloire, de la force de 15 chevaux, montée sur roues, presque neuve, n'ayant servi que 15 jours; une pompe à rotation de Heald, Sisco & Co. ayant une décharge de 8 pouces, avec coudes et longueurs de tuyaux extra. (G. A. Lanaux, 71 et 73 rue Decatur. 14 mai—2sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de S. E. Rundle.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.— No 30,321.—Division A.—Attendu que Mme Veuve S. E. Rundle a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu S. E. Rundle, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 mai—30 juin 4 8

Succession de Mme Louise Steinbecker, veuve de William Henry Schroeder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 29,180—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Caroline H. Schroeder, veuve de Thomas H. Groves, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 mai—29—juin 3 7

Succession de Julius Nitsche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,510—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par August Baumann et Charles Miedling, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 mai—29—juin 3 7

Succession de Louis C. Kuepferle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,297—Division B—Attendu que E. A. Luminais, greffier de la Cour Civile de District, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis C. Kuepferle, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 mai—29—juin 3 7

Succession de Oliver Beirne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28.140—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par William Porcher Miles, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 mai—23 28—1 juin

Succession de Mme Kaleanor M. Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,427—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Lionel C. Levy, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 mai—21 25 30

Succession de Henri Jolissaint.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans —No 29,700—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Alphonse Jolissaint, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24 mai—24 29 juin 1er

Succession de Mme Louise Riliv.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,940—Division B Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24 mai—24 29—juin 1

Succession de George B. Bohr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 30,272—Division D.—Attendu que Mme Veuve George B. Bohr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George B. Bohr, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 mai—25 29—3 juin

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 29,774—Division B—William Pinckard & Co. in liq. vs Scott McGehee.—Ordre de Cour.—Considérant la dite motion et l'ordre préalablement accordé. Qu'une réunion des créanciers de Scott McGehee soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, en son bureau, No 25 Commercial Place, en cette ville, LUNDI, le 30me jour de juin 1890, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires de Scott McGehee, nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui peuvent être mises devant eux, et que Henry Renshaw, avocat, ci-devant nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire soit notifié.
Nouvelle-Orléans, 26 mai 1890.
Signé, FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
30 mai—30—juin 15 30

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 29 276—Division C—Philip Thompson vs ses créanciers—Ordre de cour.—Que la présente pétition soit enliassée et qu'une réunion des créanciers de Philip Thompson, soit convoquée et tenue pardevant John Bendernagel, notaire, le 24me jour de juin, 1890, dans le but de considérer et de voter sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens de Philip Thompson soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 23 mai 1890.
Signé: FRED D. KING, Juge.
Que E. B. Dubuisson, Esq., avocat, soit appointé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 23 mai 1890.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme;
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
24 mai—24—juin 10 24

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans,—No 30 131—P. H. Jensen vs. ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire P. H. Jensen soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Robert P. Upton, notaire, en son étude, dans le Morris Building, en cette ville, Mardi le 17me jour de juin 1890 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient être portées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne ou la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Benjamin C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 13 mai 1890.
[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
16 mai—16 30—17 juin

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Remy Klock vs ses créanciers.—No 29,852—Division A.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de l'insolvable Remy Klock soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire de cette ville, le 9 juin 1890, à 11 heures A. M., pour fixer les termes et conditions de la vente des propriétés foncières et personnelles rendues dans cette affaire, et pour voter sur toute autre matière nécessaire pour le [illegible]
Nouvelle-Orléans, 26 mai 1890.
[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27 mai—27—juin 3 9

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banquiers et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE SEMESTRIEL, A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 17 JUIN 1890.

GROS LOT: $600,000

100,000 Billets à $40; Demi-Billet, $20; Quart de Billet, $10; Huitième de Billet, $5; Vingtième de Billet, $2; Quarantième de Billet, $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...$600,000, soit $600,000
1 Lot de.. 200,000...... 200,000
1 Lot de.. 100,000...... 100,000
1 Lot de.. 50,000...... 50,000
2 Lots de.. 20,000...... 40,000
5 Lots de.. 10,000...... 50,000
10 Lots de.. 5,000...... 50,000
25 Lots de.. 2,000...... 50,000
100 Lots de.. 500...... 50,000
200 Lots de.. 600...... 120,000
500 Lots de.. 400...... 200,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $1,000, soit...... $100,000
100 Lots de $800, ... 80,000
100 Lots de $400, ... 40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200, soit...... $199,800
999 Lots de $200, ... 199,800

3,144 Lots se montant à....$2,159,000

On demande des agents partout.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Envoyez par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank, New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits incontestés sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est considéré qu'une valeur [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de meubles, etc.

EN VERTU d'un writ de fieri facias dans l'affaire de David Jung vs Anton Weiss, No 29,891 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, j'ai saisi et je vendrai pour du comptant, à mon entrepôt, rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres, le MARDI, 10 juin 1890, à 10 heures A. M.—
Un lot de meubles de ménage, etc., ainsi qu'il appert d'une liste enregistrée.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 mai—30—5 9 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de billets à ordre, etc.
Metropolitan Bank vs J. V. Charpentier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 24,529—En vertu d'un ordre de vente rendu le 23 mai 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 9 juin 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un grand assortiment de billets à ordre, bills à recevoir, comptes, etc., d'après inventaire enregistré dans ce bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 mai—28 31—4 9 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.
Mme Pauline Ellmann vs M. A. Boniel, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,645—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 3 juin 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Tous les droits, titres, intérêts ou propriété de M. A. Boniel dans l'affaire de Moses A. Boniel contre Henry Block No 29,816. Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans, Division D.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mai 22,27,31—juin 3

ANNONCE JUDICIAIRE.
John Linden vs M. A. Boniel.

PREMIÈRE COUR DE JUGE DE PAIX pour la paroisse de Jefferson—R. B.—No 82—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Première Cour de Juge de Paix, pour la paroisse de Jefferson—R. B—dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 9 juin 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Tous les droits, titres, intérêts, sur la propriété de Moses A. Boniel dans le procès de Moses A. Boniel vs Henry Block, No 29,816 du Dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 mai—28 31—juin 4 9

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le Shérif, de groceries, etc.
Camille E. Berges, Agt. vs Geo. G. Ulmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Nos 30,285—En vertu d'un ordre de vente rendu le 27me jour de mai 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, VENDREDI, 30 mai 1890, à 10 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir:
Au local coin des rues St-Philippe et Décatur: Un grand lot d'épiceries assorties, vins, liqueurs, café, sucre, installations, meubles, etc, d'après inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 mai—28,29,30

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente d'une propriété de résidence spacieuse et de valeur, dans le Quatrième District, sur les rues Félicité et Ste-Marie, dans le carré d'îlet borné par les dites rues et les rues Carondelet et St-Charles.
Michael Frank vs. Edward H. Lombard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30.133—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 28 juin 1890 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Premièrement—Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Carondelet, Ste Marie et Félicité, désignés par les Nos soixante-six, soixante-sept et soixante-huit, sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, en date du 9 janvier 1839, et déposé comme plan No 63 dans le livre de plans d'F. Grima, notaire. Les dits lots mesurent comme suit, à savoir:
Le lot numéro soixante-six mesure trente pieds de face à la rue Félicité, sur une profondeur de cent un pieds huit pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro soixante-trois et cent un pieds cinq pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro soixante-sept.
Le lot numéro soixante-sept mesure trente pieds de face à la rue Félicité, sur une profondeur de cent pieds cinq pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro soixante six et quatre-vingt dix-neuf pieds deux pouces sur la ligne vers la rue Carondelet et le lot numéro soixante huit mesure trente pieds de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur parallèle de quatre-vingt quatorze pieds quatre pouces et touche au numéro soixante-sept pieds le fond.
Deuxièmement—Un morceau ou portion de terre, dans le même îlet, avec les améliorations qui s'y trouvent, touchant aux lots faisant face à la rue Félicité mesurant trente pieds quatre ligne de face à la rue Félicité sur trente-neuf pieds deux pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ce lot étant la portion du fond du lot numéro soixante quatre, sur le dit plan de B. Buisson, voyer, en date du 9 janvier 1839, ci-dessus décrits.
Troisièmement—Un autre morceau ou portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le fond de la dite propriété deuxièmement décrite, mesurant trente pieds quatre lignes sur la ligne du fond de la dite propriété deuxièmement décrite sur une profondeur de vingt-trois pieds sur la ligne du côté qui le divise du lot numéro soixante-sept et à peu près vingt-cinq pieds, plus ou moins, sur la ligne de côté vers la rue Carondelet et dans le fond seize pieds dix pouces, commençant à la ligne du lot numéro soixante-sept puis ouvrant sur une ligne oblique de huit pieds six pouces, puis à peu près sept pieds sur une ligne droite au point où il joint la ligne du côté vers la rue Carondelet, étant la portion du fond du lot de terre, désigné par le numéro soixante-treize, sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant Charles Stringer, ancien notaire, le troisième jour de décembre 1866, étant un acte de vente par la succession de E. V. Massicot (& Marot) à Joseph H. Wilson. Les deux dits morceaux, deuxièmement et troisièmement décrits, forment ensemble un lot de trente pieds, quatre lignes de face à la rue Felicity sur une profondeur d'à peu près soixante-treize pieds deux pouces sur la ligne vers la rue St-Charles et à peu près soixante-dix pieds plus ou moins sur la ligne vers la rue Carondelet, séparant les dits deux morceaux ou portions de terre du reste des dits lots numéros soixante-treize et soixante quatorze.
Etant la même propriété acquise par le défendeur de John M. G. Parker, selon acte pardevant Edgar Grima, notaire, le 19 janvier 1880. Titre enregistré au bureau de transfert livre 111, fol. 1.006.
Sais dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 mai—24 31—7 14 21 28 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.
Excellente occasion d'un placement d'argent rémunérateur.

Vente de deux terrains rue Constance, entre St-Joseph et Julie, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les machines, bouilloires et tout ce qui en fait partie, appartenant à la Fabrique de Cordes à Coton, etc, le tout en bon état.
Dans les affaires de
Peter Labouisse vs Orleans Cotton Rope & Manufacturing Co.—No 29,347.
N. O. Canal & Banking Co., vs Orleans Cotton Rope & Manufacturing Co.—No 29,346.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 14 juin 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, machines, bouilloires et autres objets en faisant partie, appartenant à la fabrique de cordes de coton, situés dans le premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Foucher [aujourd'hui Constance] Tchoupitoulas, Julie et St Joseph, mesurant ensemble soixante six pieds de face à la rue Constance, soixante-sept pieds quatre pouces de largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent un pieds huit pouces du côté le plus proche de la rue St-Joseph et cent huit pieds dix pouces de l'autre côté.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
12 mai—12 19 26—juin 2 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE,
William Wood vs Paul J. Christian.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 12,055 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 14 juin 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de terre dans le sixième district municipal de cette ville, dans l'îlet borné par les avenues St-Charles et Peters et les rues Octavie et Jennet, mesurant cent quatre-vingt cinq pieds de face à la rue Octavie, sur cent vingt pieds de face à la rue Jennet; étant la même propriété acquise de Philip Beuzon par Mme Corinne Lawrence Catlett épouse de Paul J. Christian, d'après acte passé pardevant E. Bouny, notaire, daté du 23 décembre 1882, livre 116, folio 659, bureau des transferts.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
14 mai—14 21 28—juin 4 11 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Résidence rue Girod, entre Carondelet et Baronne.
—ET—
Une Propriété-cottage double rue Bassin, entre Terpsichore et Euterpe.
John Stumpf vs. Katie Stumpf et als.
No 29,732—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.
Vente judiciaire pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement rendu dans cette affaire par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, le 16 mai 1890, il sera vendu à l'encan—
1° Six résidences en briques à un étage Nos 194 à 200 rue Girod, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, Julia, Carondelet et Baronne; les lots sont désignés par les lettres A, B, C, D et F, sur un plan ou certificat de voyer fait par F. A. D'Hémécourt, député-voyer de ville, en date du 22 mars 1890 Lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun comme suit, à savoir:
Le lot A mesure 15 pieds 8 pouces 1 ligne de face à la rue Girod sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.
Le lot B mesure 14 pieds 7 pouces sur la rue Girod, sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, 1 pied 6 pouces sur la façade du dit lot, la plus rapprochée de la rue Baronne, sur 44 pieds de profondeur de la rue Girod, avec une portion semblable touchant au lot C et constituant une allée commune de 3 pieds pour l'usage des dits lots B et C.
Le lot C mesure 14 pieds 8 pouces de face à la rue Girod, sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, 1 pied 6 pouces de la façade du dit lot la plus rapproché de la rue Carondelet, sur 44 pieds de profondeur de la rue Girod, avec une portion semblable touchant au lot B et constituant une allée commune de 3 pieds pour l'usage des susdits lots B et C.
Le lot D. mesure 14 pieds 6 pouces de face à la rue Girod sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, 1 pied 6 pouces de la façade du dit lot, la plus rapprochée de la rue Baronne, sur 44 pieds de profondeur de la rue Girod, avec une portion semblable touchant au lot E, et constituant une allée commune de 3 pieds pour l'usage des susdits lots D et E.
Le lot E. mesure 14 pieds 7 pouces de face à la rue Girod sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, 1 pied 6 pouces de la façade du dit lot la plus rapprochée de la rue Carondelet, sur 44 pieds de profondeur de la rue Girod, avec une portion semblable touchant au lot D et constituant une allée commune de 3 pieds pour l'usage des susdits lots D et E.
Le lot F mesure 15 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Girod sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
2° Le cottage en bois à un étage à double corps de logis, Nos 428 et 430 rue du Bassin, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bassin (autrefois White), Franklin, Terpsichore et Euterpe, désigné comme lot No 7, et mesurant 32 pieds de face à la rue Bassin, sur 97 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un crédit de 1 et de 2 ans à partir du jour de la vente, en billets des acquéreurs, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur, avec transfert de polices d'assurance, honoraires d'avocat pour le cas de poursuites judiciaires, et toutes les autres clauses ordinaires de garantie. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1890 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
Actes de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 mai—24 31—juin 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.
La résidence No 330 rue Conti
Adam Wagatha et als vs Mme Charlotte Burkhardt et als.
No 30,003—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
Vente judiciaire pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur,—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 28 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci dessus par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, le 15 mai 1890 il sera vendu à l'encan—
La résidence en bois à deux étages No 330 rue Conti, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Bienville, Roman et Prieur, ; le lot mesure 21 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 63 pieds entre lignes parallèles, plus ou moins.
Conditions comptant.—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour l'année 1890 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente. Acte de vente au frais de l'acquéreur pardevant A. J. Lewis, notaire.
24 mai—24, 31—juin 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.
Une Villa sur l'Avenue,
Coin sud-ouest de l'avenue St-Charles et de la rue Septième.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu dans l'affaire de Gilbert H Green vs leurs créanciers, No 19,734 du dossier de la dite Cour, daté du 21 mai 1890, il sera vendu à l'encan—
L'élégante villa et de grands terrains, No 713 avenue St-Charles, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St-Charles et les rues Carondelet, Septième et Huitième. Le terrain mesure 96 pieds sur l'avenue St-Charles sur 140 pieds, plus ou moins de profondeur et de façade à la rue Septième, 120 pieds de profondeur sur la ligne opposée du côté de la rue Huitième à la dite profondeur le dit terrain s'élargit vers la rue Huitième de 32 pieds 2 pouces, à ensuite une autre profondeur de 20 pieds, plus ou moins, à la ligne du fond, laquelle mesure 127 pieds 2 pouces de large.
La résidence est retirée des toutes les lignes du lot avec une barrière ouverte en fer sur le devant. terrains dans le jardin et gazon, à un élégant intérieur fini et admirablement arrangé pour le bien être et la commodité d'une grande famille; la localité est une des mieux améliorées et des plus attrayantes sur l'Avenue.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste du prix à un et deux ans de crédit en paiements égaux, démontrés par les billets de l'acquéreur, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente et garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de garanties, telles que assurance, honoraires d'avocats en cas de poursuit s, etc., l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes de la présente année et faisant un dépôt au moment de l'adjudication de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant N. B. Trist, Esq., notaire.
24 mai—24 31—juin 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété coin Constance et Philip.
Vve Annie Bopp vs Henry B. Bopp et William Bopp.
No 29,717—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Vente judiciaire en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu du jugement rendu dans l'affaire ci dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, le 16 mai 1890, il sera vendu à l'encan—
Le grand lot et améliorations qui s'y trouvent, coin nord-est des rues Constance et Philip, dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Jackson, Constance et Laurel, désigné comme lot No 6, et mesurant 33 pieds 3 pouces 3 1/2 lignes de face à la rue Constance sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Philip, formant le coin des dites rues.
Conditions—Comptant; l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes pour l'année 1890 et devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente
L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Benjamin Ory, notaire.
24 mai—24 31—7 14 21 28 juin

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 87 rue Bienville—JEUDI, 19 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A daté du 13 mai 1890, pour le compte de la succession de Louis Edmond Faurès, No 29,841 du dossier, il sera vendu.
Le cinquième indivis des morceaux de terre tous situés dans la paroisse St Jean Baptiste, Louisiane, décrits comme suit:
1° Le 1/4 N. E. de la sec. 19, T. No 10, R. No 7 Est du fleuve Mississippi, contenant 160 16/100 acres, 2° Le 1/4 S. E. de la sec. 19, T. No 10, R. No 7 Est du fleuve Mississippi contenant 160 28/100 acres. Le 1/2 O. de la 1/2 E. de la sec. 30, T No 10, R. No 7 Est du fleuve Mississippi contenant 160 acres. 4° La 1/2 O. de la 1/2 E. de la sec No 31, T. No 10, R. No 7 Est du fleuve Mississippi contenant 160 acres.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
20 mai—20 24 31—juin 7 14 19

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente pour effectuer un partage.
Propriété du Troisième District
Au coin des rues Bagatelle et St Jean Baptiste (ou Robertson).
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,637.
Marie Anne Vollner, épouse, etc., vs. J. Fontaine,

PAR J V. GOURDAIN, Encanteur. Bureau 87 rue Bienville.—SAMEDI, 7 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'hon. A. Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 28 avril 1890, signé le 2 mai 1890, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite savoir;
Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Bagatelle, Claiborne, St-Antoine et St-John-Baptiste, [ou Robertson], désigné comme terrain No 1, ayant 26 pieds de façade rue Bagatelle, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en une bâtisse en bois, couverte en ardoises, cuisine, citerne, etc.
Conditions—Une moitié ou plus comptant; la partie à crédit, s'il y en a, payable en billets portant intérêt de 8 0/0 par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année courante en sus du prix d'adjudication. L'acquéreur fera un dépôt comptant de 10 0/0 sur le prix d'adjudication. L'acte de vente pardevant W. O. Hart notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 mai—6 10 17 24 31—juin 7

LEON QUEYROUZE & CO.,
GROCERS EN GROS,
—Importateurs de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchands de—
... des Campagnes et de l'Ouest
27 RUE DECATUR.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente à crédit

—DE—

Cinq ilets carrés et de Cinquante Terrains convenables pour y bâtir

Dans les Premier, Deuxième, Quatrième et Sixième Districts;
Le plus grand nombre desquels sont situés dans la banlieue Delachaise, près de l'Avenue de la Louisiane,

Les usines de la Compagnie de fabrication de glace et celles de la Compagnie de fabrication d'huile de coton, et sur
l'Avenue Peters, la rue Broadway et autres, à l'encan.

Succession de Mme Eléonore Pochelu, Veuve de Dominique Pochelu.
No 22,616.—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet. SAMEDI, 31 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signés dans la susdite affaire, le 29 avril 1890, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession, la propriété de très grande valeur, ci après décrite savoir:

PREMIER DISTRICT.

1°. Une portion de terre dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Howard, Liberté, Calliope et Clio, étant la moitié du terrain No 8 et mesurant 14 pieds 6 pouces de façade, rue Howard, sur 112 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une maison de résidence à un étage désignée par le No 287 de la rue Howard.
2° Le carré d'îlet No 650 dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Perdido, Salcedo et Lopez et le canal Poydras. Le dit carré est subdivisé en 14 terrains qui mesurent ensemble 233 pieds 7 pouces 4 lignes de façade rue Salcedo; 203 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade sur le canal Poydras; 206 pieds 8 pouces et 4 lignes de façade rue Perdido, sur 191 pieds 9 pouces et 5 lignes de façade rue Lopez.
3° Dix terrains formant presque tout le carré No 657, dans le premier district de cette ville, borné par les rues Canal, Gasquet, Salcedo et Lopes, et mesurant ensemble toute la façade rue Gasquet, de 203 pieds 5 pouces; toute la façade sur la rue Lopes, de 319 pieds 8 pouces et 6 lignes; 20 pieds 2 pouces et 3 lignes de façade rue du Canal, au coin de la rue Lopes, 299 pieds 2 pouces et 4 lignes sur une ligne diagonale s'étendant vers les rues Salcedo et Gasquet, et 108 pieds de façade rue Salcedo, coin Gasquet.

Propriété du Deuxième District.

4° Un terrain dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet No 405, borné par les rues Ste-Anne, Orléans, Gayoso et Salcedo, désigné comme le terrain No 14 et mesurant 31 pieds 6 pouces de façade rue Ste-Anne, sur 89 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Gayoso, et 89 pieds 9 pouces de profondeur de l'autre côté.

Propriété du Quatrième District.

5° Sept terrains dans le Quatrième district de cette ville, carré d'îlet No 346 borné par les rues Jackson, Philip, Howard et Freret, désignés comme les terrains Nos de 6 à 9 inclusive, et se touchant et mesurant, chacun, 27 pieds, 8 pouces et 4 lignes de façade rue Jackson sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Propriété du Sixième District.

6° Deux terrains dans le Sixième district de cette ville, carré d'îlet No 103 borné par l'Avenue de la Louisiane et les rues Tchoupitoulas, Delachaise et Chippewa, désignés par les Nos 9 et 10, se touchant et mesurant, chacun, 32 pieds, 1 pouce et 1 ligne de façade rue Tchoupitoulas; 32 pieds de largeur, à l'arrière, sur une profondeur suivante: Le terrain No 10 forme l'angle de l'Avenue de la Louisiane et de la rue Tchoupitoulas et a une profondeur et une façade sur cette dernière rue de 120 pieds, 1 pouce; et sur la limite du terrain No 9, il a une profondeur de 111 pieds, 5 pouces et 7 lignes et le terrain No 9 a une profondeur sur la limite du terrain No 8, de 102 pieds, 10 pouces et 6 lignes.
Ces terrains sont bien situés pour les affaires ayant l'avantage d'être à proximité du chemin de fer de ceinture le long de l'Avenue et du Ferry, bateau à vapeur qui traverse le fleuve depuis la paroisse Jefferson.
7° Deux terrains dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet No 105, borné par les rues Tchoupitoulas, Delachaise, Aline et Annonciation, désignés par les Nos 60 et 61, se touchant et mesurant chacun 33 pieds 5 pouces et 3 lignes de façade rue Tchoupitoulas sur 125 pieds de profondeur.
Ces beaux et vastes terrains sont situés juste au dessous des usines de la Compagnie de Fabrication de glace de la Louisiane, un terrain très enviable pour y bâtir.
8° Six terrains dans le Sixième District de cette ville carré d'îlet No 106 borné par les rues Tchoupitoulas, Annonciation, Aline et Foucher, désignés comme les terrains Nos 2, 3 et 4 et les Nos 11, 14 et 15.
Les Nos 2 et 3 se touchent et mesurant, chacun, 32 pieds, 1 pouce de façade rue Tchoupitoulas et 31 pieds 5 pouces de largeur à l'arrière. Le No 4 touche au No 3 et mesure 32 pieds 7 lignes de façade rue Tchoupitoulas et 31 pieds 2 pouces de largeur à l'arrière. Le terrain No 2 a une profondeur de 123 pieds 10 pouces et 6 lignes, du côté du terrain No 3, une profondeur de 116 pieds 9 pouces et 1 ligne. Le terrain No 3 a une profondeur du côté du terrain No 4 de 109 pieds 7 pouces et 4 lignes, et du côté du terrain No 5, 102 pieds 9 pouces et 6 lignes. Ces 3 terrains sont immédiatement en face des "Louisiana Ice Works".
Le terrain No 11 mesure 31 pieds, 6 pouces de façade sur rue Aline, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Les terrains Nos 14 et 15 se touchent et mesurent, chacun, 31 pieds, 3 pouces de façade rue Annonciation, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
9° Huit terrains dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet No 117 borné par les rues Annonciation, Laurel, Delachaise et Aline, désignés par les Nos de 3 à 7, et 9, 10 et 19. Les dits terrains se touchent et mesurant comme suit:
Les terrains de 3 à 7, chacun, 30 pieds de façade rue Annonciation, sur 118 pieds de profondeur.
Les terrains 9 et 10, chacun, 30 pieds de façade rue Aline sur 118 pieds de profondeur; et
Le terrain 19 mesure 30 pieds 1 pouce et 1 ligne de façade rue Delachaise, 30 pieds de largeur à l'arrière sur 120 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur du côté de la rue Annonciation et 118 pieds 6 lignes de profondeur du côté du terrain 18.
10° Deux terrains dans le Sixième district de cette ville, carré No 156, borné par les rues Annonciation, Laurel, Aline et Foucher, désignés par les Nos 3 et 4, se touchant et mesurant, chacun 31 pieds 3 pouces de façade rue Annonciation sur 115 pieds de profondeur.
11° Seize terrains dans le Sixième District de cette ville formant tout le carré d'îlet No 92, borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Peniston et Général Taylor, désignés par les Nos de 1 à 16 et mesurant comme suit:
Les terrains Nos de 1 à 7 mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Tchoupitoulas, sur 85 pieds de profondeur. Le terrain No 1 formant le coin des rues Peniston et Tchoupitoulas. Le terrain No 8 mesure 29 pieds 8 pouces 6 lignes de façade rue Tchoupitoulas sur 85 pieds de profondeur et de façade rue Général Taylor, formant le coin des dites rues. Le terrain No 9 mesure 29 pieds 9 pouces et 1 ligne de façade rue Water; 29 pieds 8 pouces et 6 lignes de largeur à l'arrière, sur 100 pieds de profondeur et de façade rue Général Taylor, et formant le coin des dites rues; et 93 pieds, 7 pouces de profondeur sur la limite du terrain No. 10. Les terrains Nos de 10 à 16 mesurent, chacun, 30 pieds et 4 lignes de façade rue Water; 30 pieds de largeur à l'arrière, sur les profondeurs suivantes:
Le terrain No 10 a 97 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la limite du terrain No 11; 95 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la limite du terrain No 12. Le terrain No 12 a 94 pieds 4 pouces et 6 lignes sur la limite du terrain No 13. Le terrain No 13 a 92 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 14. Le terrain No 14 a 91 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur la limite du terrain No 15. Le terrain No 15 a 90 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 16; et le terrain No 16 a 88 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur de façade rue Peniston, et formant l'angle des rues Water et Peniston. Le dit carré ayant une étendue totale de 240 pieds 5 lignes rue Water; 239 pieds 8 pouces et 8 lignes rue Tchoupitoulas; 185 pieds rue Général Taylor; et 173 pieds 9 pouces et 5 lignes rue Peniston.
Ce bel îlet fait juste face aux usines de la Independent Cotton Oil Company et est juste au dessous des Riverside Mills.
12° Les six terrains dans le sixième district de cette ville, carré d'îlet No 130, borné par les rues Annonciation, Tchoupitoulas, Octavie et Joseph, désignés par les Nos de 13 à 18 inclusivement. Le terrain No 13 mesure 30 pieds de façade rue Octavie sur 139 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les terrains Nos de 14 à 18 inclusivement mesurent, chacun, 30 pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue Annonciation sur 121 pieds 1 pouce de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 14 formant l'angle des rues Annonciation et Octavie.
13° Cinq grands terrains dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet No 307 borné par l'avenue Peters et les rues Léontine, Colisée et Perrier, désignés par les Nos 1, 2, 3, 13 et 14; ils sont contigus les uns aux autres et mesurent comme suit:
Les terrains Nos 1 2 et 3 mesurent, chacun, 28 pieds 9 pouces de façade avenue Peters, sur 120 pieds de profondeur. Le terrain No 1 forme le coin de l'avenue Peters et de la rue Colisée. Les terrains Nos 13 et 14 mesurent, chacun, 35 pieds de façade rue Colisée, sur 100 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
14° Quatorze terrains dans le Sixième district de cette ville, formant tout le carré d'îlet No 116 borné par l'Avenue Henri Clay et les rues Henri Delord et Bloomingdale—le dit carré mesure 300 pieds de façade Avenue Henri Clay; 300 pieds, 2 pouces rue Bloomingdale; 176 pieds, 1 pouce et 2 lignes rue Henri; et 181 pieds, 7 pouces et 3 lignes rue Delord.
15° Vingt-cinq terrains dans le Sixième district de cette ville, formant tout le carré d'îlet No 26 à Greenville, borné par les rues Broadway, Pine, Wandorf et Boré. Le dit terrain mesure 312 pieds de façade sur chacune des rues Broadway et Pine, et 240 pieds de façade sur chacune des rues Wandorf et Boré.
16° Vingts terrains dans le Sixième district de cette ville, formant tout le carré d'îlet No 48 à Greenville, bornés par les rues Broadway, Chestnut, Gayoso et Canada; le dit carré mesure 312 pieds de façade sur chacune des rues Broadway et Chestnut; 240 pieds de façade sur chacune des rues Gayoso et Canada.

Conditions de la vente.

Un tiers comptant; le reste à crédit de un et deux ans à partir du jour de la vente, avec intérêt au taux de 7 pour cent par an jusqu'à la souscription des billets jusqu'à leur maturité; s'ils ne sont pas payés, dès lors 8 pour cent par an jusqu'à leur paiement final. Ces billets seront garantis par hypothèque spéciale, lien du vendeur, et porteront la clause pénale de 5 pour cent, honoraires d'avocat en cas de poursuite, et toutes les clauses de sécurité usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes en sus des enchères et tenus de payer les taxes sur les propriétés ci-dessus décrites pour l'année 1890. Ils feront un dépôt de 10 pour cent du prix des adjudications au moment de la vente.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant N. B. Trist, notaire, 162 rue de la Commune.
30avr—30—mai 10 17 24 31

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 30 mai 1890, à 11 heures a. m., dans leur salle d'encan, No 86 rue du Canal—
Un grand assortiment choisi de bottes et souliers reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions à la vente. 30 mai—1f

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Un lot de beaux meubles de ménage consistant d'un ameublement de salon et de chambre à coucher, de corridor et de cuisine, d'un stove, d'ustensiles de cuisine, de stores de fenêtres, de chandeliers, etc., sur les lieux, 220 rue Première coin Colisée.
Succession de Schuyler B. Steers.
No 29,811.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. ROBINSON, encanteur, bureau, 164 rue de la Commune, LUNDI, 9 juin 1890, à 11 heures A. M., sur les lieux 220 rue Première coin Colisée, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 mai 1890, Dossier No 29,811, pour le compte de la succession de Schuyler B. Steers, à l'encan, il sera vendu.
Un lot de meubles de ménage, de lustres et d'autres effets mobiliers sur les susdits lieux, ainsi qu'il appert d'un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
30 mai—30—3 7 9 juin

Un joli cottage pour résidence avec grand terrain.
Dans le Deuxième District et à un ilet de l'Avenue Esplanade.
Chemin du Bayou, près de la rue Derbigny.
—AUSSI—
Un beau terrain bien rempli contigu.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD, encanteurs.—Bureau 164 rue de la Commune.—SAMEDI 31 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan:
1° **Le joli et attrayant cottage avec mansarde**, No 301 Chemin du Bayou, entre les rues Derbigny et Roman, bien subdivisé en corridor, salon, salle à manger, quatre chambres à coucher, cuisine et chambre à bain. Les chambres sont élégamment décorées avec du papier fin. Le terrain est bien planté de toutes sortes d'arbrisseaux et mesure 54 pieds de façade Chemin du Bayou sur 147 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, le tout plus ou moins. La maison et le terrain forment un petit "bijou" complet avec toutes les améliorations modernes.
2° **Le beau terrain bien rempli**, contigu à l'autre, mesurant 43 pieds 11 pouces de façade Chemin du Bayou sur 145 pieds 8 pouces de profondeur, le tout plus ou moins.
Conditions—Une moitié ou plus, comptant; le reste à un et deux ans de crédit à 7 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date jusqu'au paiement final; police d'assurance, honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de sécurité, taxes de 1890 payées par les acquéreurs; 10 pour cent exigés au moment de l'adjudication.
Les actes de vente pardevant C. G. Andry, notaire, aux frais des acquéreurs.
25 mai—à date

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
L'Elégante résidence avec de beaux terrains, coin Sud-Ouest des rues Prytanée et Troisième.
Faisant face aux résidences de MM. McStea, Parker, Behan et Brunswig.
A l'encan. A crédit.
Succession de Rodolphe Weeste.
Nos 29,945 - Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 2 mai 1890, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir—
1° Une certaine portion ou lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, l'avenue St Charles et les rues Troisième et Quatrième, désigné comme l'îlet No 105 sur un plan dressé par B. Buisson en date du 5 mars 1852, déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville. Le dit lot mesure 84 pieds, plus ou moins de façade à la rue Prytanée sur 127 pieds de profondeur et de façade à la rue Troisième (formant l'encoignure), mesure anglaise.
2° Un certain lot ou portion de terre, situé dans le même îlet que le lot ci-dessus désigné, mesurant 42 pieds, plus ou moins, à la rue Prytanée, entre Troisième et Quatrième, sur une profondeur de 127 pieds et attenant au lot ci-dessus.
3° Un certain lot de terre situé dans le même îlet mesurant 29 pieds de face à la rue Troisième sur 127 pieds de profondeur et attenant en arrière des lots ci-dessus mentionnés; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en cottage "Elizabethan" à deux étages à distance de la rue et des limites de terrain, ayant un grillage en fer sur la devanture, un joli jardin, pelouse ombragée par des magnolias et des chênes, pavé Schillinger. La maison a un grand corridor central, de vastes salons à arche, richement peints à fresque, boudoir, bibliothèque, salle à manger, cuisine et offices, 7 chambres à coucher, chambre à bain, cabinets d'aisance, etc. Une bâtisse attenante à du logement pour des domestiques; plus loin sont écurie, remise, serres chaudes, etc. Le tout est en parfait état et forme l'ensemble d'une charmante demeure dans un fort agréable quartier.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, à crédit de un et deux ans, à partir du jour de la vente, les paiements à termes portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. Les billets seront garantis par lien du vendeur, privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue incluant la clause pénale de 5 pour cent honoraires d'avocat, la police de la propriété devront être transférées et toutes les autres clauses de sécurité usuelles seront dans les billets. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de la dite propriété de cette année 1890, et feront un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication au moment de la vente.
L'acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Octave Morel, notaire, 3 1/2 rue Carondelet.
3 mai—3 5 10 17 24 31—juin 7

ANNONCE JUDICIAIRE.
Attention Capitalistes!
Placement rémunératif dans le centre de la ville.
Magasin rapportant un bon revenu, rue Magazine, et une élégante résidence, rue St-Charles.
Henry Hyman et als., vs Stella M. Hyman tutrice et als.
No 29,917—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage dans l'affaire ci dessus rendu par l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, signé le 29 avril 1890, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur suivante, à savoir—

Le magasin situé No 36 rue Magazine

1° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Tchoupitoulas, Gravier et Natchez, désigné comme lot No 3, mesurant, au pied américain, 23 pieds 8 pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de 59 pieds 7 pouces sur la ligne du lot No 9, 59 pieds 5 1/2 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 4, et 22 pieds 9 3/4 pouces de largeur dans le fond et face au Passage Arcade, lequel Passage est en commun avec tous les autres lots qui en font face.
Les améliorations consistent en un magasin en briques à quatre étages, No 36 rue Magazine, connu comme le "Bon-Ton Saloon" et touchant à l'Hôtel Vonderbank; est aussi sujet à un bail de $1600 par an jusqu'au 31 octobre 1894.

Magasin No 88 rue Magazine.

2° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Foucher, Poydras et Lafayette, désigné comme lot No 1 et mesurant 26 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Magazine, 26 pieds 10 pouces dans le fond et face à la rue Foucher sur une profondeur de 147 pieds 5 pouces et 2 lignes au travers du dit lot sur un côté vers la rue Poydras et 148 pieds 10 pouces de profondeur sur le côté du lot No 2.
Les améliorations consistent d'un magasin en briques à quatre étages connu comme le No 88 de la rue Magazine, dans le centre des groceries et des magasins de produits de l'Ouest, occupé par MM. Pin Ki Brothers et vendu sujet à un bail de $1,000 par an jusqu'au 30 septembre 1891.

Résidence No 186 rue St-Charles.

3° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St-Charles, St-Mary ou Church, Girod et Julie, désigné comme le lot No 5, et mesurant, au pied américain, 26 pieds de face à la rue St-Charles, et, s'étendant au travers de l'îlet sur une profondeur de 149 pieds 2 pouces et 3 lignes, il a une même façade de 26 pieds à la rue Church. Les améliorations consistent en une grande et élégante résidence, bâtisse moderne à trois étages, façade en briques pressées et un vérandah en fer. La résidence, salle et bâtisses dans le fond contiennent une grande quantité de chambres, et les appartements ont été disposés pour le confort d'une grande famille; salle très convenable pour fêtes ou concerts; le tout constituant une résidence de premier ordre.
Conditions—Un tiers comptant, le reste payable à un et deux ans à partir du jour de la vente avec intérêt à raison de 7 pour cent par an, les billets subdivisés en coupons et seront garantis par hypothèques spéciales et privilèges et lien de vendeur sur la propriété vendue et les clauses pénales de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, assurance et transfert de la police et toutes les clauses usuelles de garanties. Les acquéreurs assumeront le paiement en sus du prix de l'adjudication, toutes les taxes sur les dites propriétés pour l'année 1890, et un dépôt de 10 pour cent du prix au moment de la vente.
L'intérêt des héritiers majeurs dans la dite propriété étant les quatre cinquièmes de celle-ci, les acheteurs ont le privilège à leur propre option de payer un tiers ou plus comptant jusqu'à l'extinction du dit intérêt.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James Fahey, notaire, No 162 rue Commune.
3mai—3 10 17 24 31—7 juin

E. GARDES, PRES'T. W. W. GIRAULT, CAISSIER
AMERICAN NATIONAL BANK
47 RUE DU CAMP,
Fait les affaires de banque en général et vend du change, en sommes au gré des acheteurs, sur toutes les principales villes d'Europe, d'Angleterre et du Continent européen.
13 juil—1an—dim.merdi,vend

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente en partage d'un cottage double de choix bien rémunérateur.
Nos 62 et 62 1/2 rue Troisième près Fulton.
Patrick Melheren vs Mme P. A. Melheren, sa femme et autres.
No 29,972—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS. GEORGE G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune.—SAMEDI, 28 juin 1890 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement rendu le 14 mai 1890 et signé le 21 mai 1890, par l'Hon. A. Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus nommée.
Le cottage double en bois bien situé, avec deux étages en arrière, Nos 62 et 62 1/2 rue Troisième, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Fulton et Rousseau, retiré de la rue, et ayant galeries sur le devant, escaliers, couloirs, six chambres, hangars, citernes, cours et corridor, etc, à chaque corps de logis. Le lot mesure 30 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Troisième sur 127 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, près de la place Clay, et dans un voisinage bien habité. Cette jolie propriété commande un loyer régulier rapportant actuellement $264 par an.
Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de garantie; l'acquéreur assumera les taxes de 1890 et fera le dépôt accoutumé de 10 pour cent comptant pour lier la vente.
L'acte de vente pardevant James Simeon, notaire, aux frais de l'acquéreur.
25mai—25 31—juin 7 14 21 28

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

BAIL

Meubles de chambres à coucher,
Comptes courants
—ET—
Le contenu du salon de liqueurs,
A l'angle des rues Canal et Chartres.

EMILE BAUMANN
—vs—
SES CRÉANCIERS.
No 28,183—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 31 mai 1890, à 10 h. A. M. précises, il sera vendu à l'enchère publique, à l'angle des rues Chartres et Canal, en vertu d'un décret de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 mai 1890, dans la susdite affaire:
Tout l'actif cédé par l'insolvable se composant du contenu et de l'installation du salon de liqueurs au coin des rues Canal et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, tels que comptoir, miroirs, tables, chaises, écran, stores, carafes, bouteilles, verres, pots, cuillères, ornements, améliorations, liqueurs, etc.
—Aussi—
Le contenu de trois chambres à coucher au troisième étage, faisant partie de la buvette, chacune des chambres ayant lit, matelas, lavabos, miroirs, nattes, etc.
—Encore—
Un lot de comptes courants accusés sur une liste enregistrée en cour et une copie de laquelle peut être consultée au bureau des encanteurs.
Enfin, le bail de l'immeuble qui expire le 30 septembre 1891 au taux de quatre mille dollars ($4 000) par an.
Conditions—Comptant pour le contenu de la buvette, les meubles des chambres et les comptes courants; pour le bail, l'acquéreur assumera le paiement du loyer, payant mensuellement, d'avance, trois cent trente-trois piastres et trente-trois sous ($333. 33) à partir du 1er juin 1890 jusqu'à l'expiration du bail, tout en sus de l'acceptation du loyer, comptant.
20 mai—20 24 28 31

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cottage No 544 rue Dauphine.
Succession de James Carrigan.
No 29,896—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 7 juin 1890 à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 5 mai 1890, il sera vendu à l'encan:
Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Grand Hommes ou Dauphine, Casacalvo ou Royale, Espagne et Poète, désigné comme le No 5 sur un plan de Joseph Pilié, le 3 mai 1844, déposé en l'étude de Louis T. Caire ancien notaire en cette ville. Le dit terrain mesure, au pied anglais, 31 pieds de façade rue Dauphine, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage, avec grande allée latérale et cuisine à l'arrière. Aussi une maison détachée à un étage, cuisine, etc., ayant une entrée séparée. Le tout porte le No 544 rue Dauphine.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes de l'année 1890, et faisant un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Chas G. Andry, notaire.
7mai—7 17 24 31—juin 7

ANNONCE JUDICIAIRE.
La Propriété Sulphur Spring
Bien améliorée et cultivée, Et deux morceaux de terre attenants.
Pâturage et terre de bois pour construction, près de Covington, Lne.
A l'encan pour du crédit.
Succession d'Adam Thomson.
No 27,679.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 12 mai 1890, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur, à savoir—
1° La propriété Sulphur Spring, située à peu près un demi mille au nord de la ville de Covington, dans la paroisse St-Tammany, Lne, étant une partie de la Section 37 Township 6. Sud du Range 11 Est, ayant à peu près 338 47/100 acres, borné au Nord à l'Est par la rivière Bogue Falaya et à l'Ouest par le chemin Lee Ferry. Ces terres sont toutes entourées et en partie cultivées en cannes à sucre, maïs et avoine, ayant à peu près 35 acres en plant de cannes et quelques souches. Il y a une grande sucrerie avec chaudières, machine, moulin et équipage, grange, écurie, hangar à fourrages, cabanes pour travailleurs, etc.; face au chemin Covington, la principale avenue. Il y a deux cottages et vers le centre une maison de fermier et un cottage séparé. Il y a sur le terrain trois abondantes sources deux desquelles sont sulfureuses et une ferrugineuse, cette dernière est entourée d'une jolie et grande fondation en briques convenable pour une grande bâtisse. Ces jolies sources sont renommées dans tous le Sud pour leurs propriétés médicinales et curatives. Les communications avec la ville sont constantes et rapides.
2° Le morceau Grazing touchant au terrain ci-dessus et face sur A. à l'Ouest du chemin Lee Ferry, ayant à peu près 322 53/100 acres et presque tout défriché et entouré, traversé par le [Mills et North Branches] sur ce terrain il y a un grand puits ou source minérale. Le terrain forme une partie de la section 37, Township 6, South Range 11 East, ayant à peu près 340 acres de terre presque tout en bois pour construction, ayant une grande façade sur la rivière Bogue Falaya, et est traversé par deux chemins Covington et le Mile Branch.
Conditions—La moitié ou plus comptant, au gré des acquéreurs, la balance des prix respectifs de l'adjudication à un crédit de un, ou un et deux ans du jour de la vente, en billets des acquéreurs, portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de l'adjudication, jusqu'à maturité et jusqu'à parfait paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, l'assurance des toutes les améliorations et le transfert des polices aux détenteurs des billets, ensemble avec la clause pénale de 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de poursuite pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de garantie, les acquéreurs assumant le paiement des billets et toutes les taxes pour l'année 1890 et devant déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire.
18 mai—18 24 31—juin 7 14 21

PAR JAS P. GUINAULT.

La grande propriété "Charbonnet", formant l'encoignure des rues Prieur et Colombus. Vente positive. Mesurant 96x131.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—SAMEDI, 31 mai 1890, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles—
Les édifices se composent d'une jolie maison de résidence retirée de la rue et dépendances.
Pour plus de détails se référer au plan maintenant à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant; la balance à 1 et 2 ans de crédit avec 6 pour cent d'intérêt et toutes les clauses pénales d'usage et assumera la taxe de 1890. Acte de vente pardevant Ant. Doriocourt, notaire.
18 mai—18 24 31

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE SYNDIC,
JOHN B. LALLANDE VS SES CRÉANCIERS
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A—No 29,164

PAR E. CURTIS, encanteur.—Bureau, 201 rue Canal.—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. Thos C. W. Ellis, juge, daté 19 mai 1890, à moi adressé, je procéderai à la vente, MERCREDI 4 juin 1890, à 11 heures A. M., sur les lieux, No 112 St-Charles près Poydras—
Un lot de meubles de maison, chandeliers, et autres effets mobiliers.
D'après un inventaire enregistré.
Condition—Comptant sur les lieux.
24 mai—24—1 3 4 juin

PAR D. E. MORPHY

Yacht Lady Emma. Balances pour coton. Tables pour exhiber le coton, accessoires généraux d'un grand bureau de premier ordre.
John B. Lallande contre ses créanciers.
No 29,164—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.—Il sera vendu, JEUDI 5 juin 1890, à midi, au rez-de-chaussée du No 52 rue Union, entre Carondelet et Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, à moi adressé, en date du 19 mai 1890—
1° Le yacht Lady Emma, avec ses apparaux, voiles et accessoires, mouillé à West End, dans le lac Pontchartrain, où on peut le voir.
2° Un grand et magnifique lot de pupitres splendides, pendule de bureau, presses à lettres et autres, une machine à types pour imprimer, tables pour échantillons de coton et autres, pesceur de coton et autres balances, une filière connue sous le nom de "Besley cabinet letter file", un grand nombre d'autres articles indispensables à un bureau, (counting room) de premier ordre et dont le dénombrement serait trop long.
Conditions—Strictement comptant.
24 mai—24—1er 4 5 juin

Succession de James F. Muse.
No 30,071—Cour Civile de District - Paroisse d'Orléans.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.—Il sera vendu, par ordre de l'hon juge F. A. Monroe juge de la Cour Civile de district de la paroisse d'Orléans, VENDREDI, 30 mai 1890, à 10 1/2 heures du matin, à la demeure, 273 rue Constance, entre St-André et Ste-Marie, premier district de cette ville:
UN LOT DE MEUBLES DE MENAGE
Conditions—Comptant.
20 mai 20 29 30

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété rémunérative et centrale dans le deuxième district,
No 137 rue Douane, entre Bourbon et Dauphine,
En face du nouveau magasin de D. H. Holmes.
Deux actions du fonds capital du New Orleans Insurance Association.
Succession de Joséphine Julie Roy, femme décédée d'Arthur Déjean.
No 29,610—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 14 juin, 1890, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre les rues Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 7 mai 1890, pour le compte de la susdite succession, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, Bourbon et Dauphine, mesurant, au pied américain, conformément à un acte d'acquêt de feue Joséphine Julie Roy de John S. Mills, passé pardevant Abel Dreyfous, notaire, le 3 janvier 1866, 22 pieds 8 pouces 7 lignes de face à la rue Douane sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 63 pieds 6 pouces et 6 lignes, et conformément à un plan de J. A. D'Hémécourt, député voyer, en date du 24 octobre 1868. Le dit lot est désigné par la lettre "C" et mesure, selon le dit plan, 22 p e is 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Douane, sur une profondeur de 63 pieds 4 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en une élégante résidence en briques à deux étages, ayant 4 chambres et corridor sur chaque étage; une bâtisse à deux étages attenante à la résidence ci-dessus mentionnée, ayant quatre chambres, lieux d'aisance, cuves, waterworks, un balcon face à la rue, etc., connu par le numéro municipal 137 rue Douane, louée à raison de $50 par mois sans bail.

—AUSSI—

Deux actions du fonds capital du New Orleans Insurance Association.
Conditions—Pour les deux actions comptant à l'adjudication et pour la propriété une moitié comptant ou plus et le reste à un et deux ans en billets d'acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue, et ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie, le paiement à la police d'assurance qui doit être effectué sur les améliorations de la dite propriété pour couvrir le montant des billets au vendeur ou autre porteur avec intérêt et frais et 5 pour cent d'honoraires d'avocat si le capital et l'intérêt en cas de procès pour recouvrer le paiement, la clause de vente sans estimation pour obtenir le paiement des dits billets hypothécaires du capital, intérêt et frais. L'acquéreur paiera 10 pour cent comptant du prix de l'adjudication au moment de la vente, et assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1890; aussi la stipulation qu'en cas d'omission de l'acquéreur de passer l'acte de vente et de payer le prix convenu dans les quinze jours après la date de l'adjudication, la propriété sera de nouveau mise en vente aux risques et aux frais du défaillant, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Chas T. Soniat, notaire.
10 mai—10 11 17 24 31—juin 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.
Double corps de logis
No 186 rue St-Philippe entre les rues Marais et Tremé.
John Achille Betat et als vs les enfants mineurs de feu Pierre Charles Betat.
Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division "D"—No 29.850.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 3 1/2 rue Carondelet, SAMEDI, 7 juin 1890, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 25 avril 1890 et signé le 1er mai 1890 par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après à savoir:
Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent ses droits, voies, servitudes et appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Marais et Tremé, actuellement Liberté, mesurant en mesure française 40 pieds de face à la rue St-Philippe sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, la dite portion de terre est désignée par le No 8 de l'îlet No 50, d'après un plan de Jos. Pilié, voyer, daté du 8 août 1822, déposé au bureau de Michel de Armas, ex-notaire public en cette ville, d'après un acte du 15 mars 1822, et aussi désigné par le No 5 d'après un plan de F. N. Tourné daté le 14 février 1857, déposé au bureau de P. E. Laresche, ex-notaire public en cette ville, sous le No 34 du livre de plans marqué "L". la propriété décrite ci-dessus étant bornée sur le côté vers la rue Marais, par l'autre portion du dit lot No 5, et sur le côté vers la rue Tremé, par la propriété actuellement ou ayant appartenu dernièrement à Mlle Héloïse Demoruelle
Les améliorations comprennent un double corps de logis à un étage, ayant quelque quatre chambres, deux cabinets et galerie, une cuisine à un étage dans le fond avec quelque quatre chambres, citerne, hydrant, lieux d'aisance, cour briquetée, etc., connu par le No municipal 186 rue St-Philippe.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la balance en paiements égaux à un, deux et trois ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an, à partir du jour de l'adjudication, l'acte de vente renfermant toutes les clauses de garantie usuelles; le paiement à crédit devant être divisé en billets-coupons à la convenance des parties intéressées, et l'acquéreur assumera le paiement des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1890.
Acte de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
3mai—3 10 17 24 31 juin 7

Propriété améliorée de choix dans le 1er district près du marché Poydras.
No 301 rue Girod entre Franklin et Liberté.
Résidence à deux étages et à deux corps de logis, coin Gasquet et Galvez.
Résidence à deux étages et deux corps de logis, occupée comme grocerie, buvette et résidence.
Succession de Luther F. Tower —No 26,774
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 31 mai 1890, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 25 avril 1890, pour le compte de la succession ci dessus mentionnée, les propriétés suivantes, à savoir:
1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Girod, Franklin et Liberté, désigné par le No 31, sur un plan de L. Bringier, daté du 30 avril 1836; le dit lot mesure 28 pieds 6 pouces de façade à la rue Girod, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent d'une bâtisse à deux étages et à deux corps de logis, avec quatre chambres de chaque côté, une cuisine à 2 étages ayant 2 chambres de chaque côté, citerne, hydrant, lieux d'aisances, etc., connu par le numéro municipal No 301 rue Girod.
2° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Miro, Canal et Gasquet ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; le dit morceau ou portion de terre mesure, au pied américain, 28 pieds 9 pouces de face à la rue Gasquet sur 109 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur, ensemble avec le privilège d'une allée de 3 pieds 6 pouces de largeur dans le fond et face à la rue Galvez.
Les améliorations consistent d'une bâtisse à deux étages et deux corps de logis, contenant six chambres, occupées au rez-de-chaussée par une grocerie et buvette, connues par les numéros municipaux 221 et 223 rue Gasquet, et une bâtisse en bois à deux étages ayant quatre chambres, cuisine ayant une chambre, citerne, lieux d'aisances, etc., connu par le numéro municipal 223 rue Gasquet.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. L'acquéreur devant payer les taxes de 1890 en outre du prix de l'adjudication.
Les actes de vente pardevant Geo. G. Préot, notaire, aux frais des acquéreurs.
26 avril—26—mai 3 10 17 24 31

Avis public est par le présent donné, conformément à la section 48 de la Constitution que, à la session prochaine (1890) de l'Assemblée Générale, il sera présenté un acte pour amender et décréter à nouveau la section 3 de l'acte 116 de 1888.
2 mai—26 [illegible]—juin 1er

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Une nouvelle résidence-cottage rue Troisième,
(Carrollton.)
Succession d'Adolphe Fritsche.
No 29,345—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division "C".

PAR MACON, PAUL & DENIS, encanteurs—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mai 1890, dans l'affaire de la succession d'Adolphe Fritsche, il sera vendu à l'encan, à savoir:
Un certain lot de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, anciennement ville de Carrollton, dans l'îlet No 12 "B", maintenant 112 du nouveau plan de la ville, borné par les rues Léonidas, Jefferson, Troisième et Burthe. Le dit lot est désigné par le No 11 et mesure 30 pieds de face à la rue Troisième, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles, et selon le plan de W. H. Williams, voyer, en date du 23 décembre 1863 et déposé en l'étude de O. C. Porter, ancien notaire. Les améliorations consistent en une jolie résidence-cottage, avec galerie, cuve, etc., louée six dollars par mois; joli voisinage, etc.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année courante.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Fred Diebel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent à la vente.
24mai—24 31—7 14 21 28juin

ANNONCE JUDICIAIRE.
Dans le Premier District.
Jolie maison de résidence en bois à un étage, avec mansardes, No 206 rue Girod.
Succession de Geo. Weintz et d'Anna Huber, son épouse.
Nos 29,595—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR MACON, PAUL & DENIS—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 31 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", en date du 25 avril 1890, dans l'affaire de la succession de Geo Weintz et d'Anna Huber, son épouse, Dossier 29,595, il sera vendu à l'encan:
Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Girod, Carondelet, Baronne et Julie, désigné comme le terrain No 191 sur un plan de F. B. Nichols architecte, en date du 27 juin 1853, et déposé en l'étude de F. O. Stark, ancien notaire, d'après le plan No 204. Le dit terrain mesure 25 pieds 3 pouces de façade rue Girod, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 102 pieds 10 pouces et 8 lignes, d'après le susdit plan. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, comprenant une jolie maison de résidence en bois, à un étage, avec mansardes, couverte en ardoises, et une bâtisse en bois à l'arrière, cour pavée, bonne citerne, etc., et portant le No 206 rue Girod.
Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit payables en des billets garantis par hypothèque, etc., portant 8 pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1890.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John Bendernagel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis à la vente.
27avril—27 mai 3 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cottage et Grand Terrain
Dans le Troisième District.
No 28,281—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.
Succession de Joseph Schwartz.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 21 mai 1890, dans l'affaire de la succession de Joseph Schwartz, il sera vendu à l'encan, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bagatelle Union, Urquhart et Girod, mesurant 32 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 120 pieds, désigné par le No 486 de la rue Bagatelle.
Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage, cuisine, bâtisse, entrée pour wagon, etc.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1890 en sus du prix de son adjudication.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant F. J. Dreyfous, notaire.
27 mai—27 31—7 14 21 28 juin

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Une bâtisse en bois à deux étages, No 180 rue Calliope.
Deux maisons-cottages en bois Nos 388 et 390 rue Thalie.
Succession de Mme Bridgt Nash, décédée.
A long terme. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur — Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 31 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 25 avril 1890, dossier No 29,389 pour le compte de la succession de Mme Bridget Nash, décédée, il sera vendu à l'encan.

Rue Calliope.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calliope Clio, Carondelet et l'Avenue St-Charles, désigné par le No 4, le dit terrain 21 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Calliope sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles, au pied américain.
Les améliorations consistent d'une résidence en bois à deux étages couverte en ardoises avec 8 ou 9 chambres, cuisine, citerne, hydrant, etc. valant à peu près $25 par mois.

Rue Thalie.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville; dans l'îlet borné par les rues Thalie, Melpomène, Howard et Freret, désigné par le No 2 et mesurant 31 pieds 7 pouces et 6 1/2 lignes de face à la rue Thalie sur une profondeur de 96 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine.
Les améliorations consistent en deux cottages en bois couverts en ardoises, Nos 388 et 390 rue Thalie, avec 5 chambres chaque maison, citerne, cour pavée, rapportant $20 par mois.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédits avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie 10 pour cent devront être payé comptant au moment de l'adjudication, et les acquéreurs assumeront les taxes de 1890 en sus du prix de l'enchère.
Les actes de vente pardevant Jno. Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 avril—27—mai 4 11 18 25 31.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Un joli site pour y bâtir.
35x150 pieds, Rue Lyons.
Entre les rues Magazine et Constance.
Succession de Benj. J. West, décédé.
A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet. — le SAMEDI, 31 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division "E", daté 7 avril 1890, Dossier No 7,539, pour le compte de la succession de Benj J. West, décédé, à l'encan, il sera vendu:
Un certain terrain ensemble avec toutes les barrières et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Constance ou Live Oak, Magazine, Bordeaux et Lyons, désigné par le No 9, et mesure 35 pieds 2 pouces de façade rue Lyons, sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine.
Conditions—Comptant en passant les titres; l'acquéreur assumant en outre de son enchère les taxes de 1890 et fera un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux
Acte de vente pardevant Benj. F. Choate, notaire aux frais de l'acquéreur.
27 avril—27—4 11 18 25 31 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.
Un Joli Cottage en Bois, avec terrain de 125x172 pieds, coin des rues Baronne et Soniat.
Cinq Terrains de Choix, pour bâtir, en arrière du précédent, coin des rues Soniat et Dryades.
Succession de Joseph A. Pagaud, décédé.
A long terme. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 31 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans. Division A, daté du 28 avril 1890, dossier No 29,586, pour le compte de la succession de Joseph A. Pagaud, décédé il sera vendu à l'encan—

Une jolie maison cottage.

1° Un certain morceau ou portion de terre, consistant d'à peu près six lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Soniat et Robert, désigné par la lettre A, et mesure 125 pieds de face à la rue Baronne, sur une profondeur et façade à la rue Soniat de 173 pieds 1 pouce et 2 lignes entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en un joli cottage en bois avec 6 ou 8 chambres, citerne, hangar et dépendances, aussi une grande écurie en bois; les terrains sont élevés et secs, ont de bonnes clôtures et une variété de fruits et de fleurs de choix. Loué à bail jusqu'au 1er octobre 1890.

Cinq lots pour bâtir.

2° Cinq lots de terre de choix pour bâtir, dans le même district et îlet, et en arrière de la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos 1 à 5 inclusivement se touchant et mesurant chacun 26 pieds 6 pouces de face à la rue Soniat sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles; le lot No 1 formant le coin des rues Soniat et Dryades.
Le tout d'après un plan de Hunter Stewart, ex député voyer de la ville; le dit plan peut être vu au lieu de la vente.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit avec 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie à partir du jour de la vente, les acquéreurs assumeront les taxes de 1890 en outre du prix de leurs adjudications et feront un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux.
Les actes de vente pardevant Benj. F. Choate notaire aux frais des acquéreurs.
30 avril—30—mai 4 11 18 25 31